



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 MAI 2018

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour de mai, de l'an deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre.

SONT PRÉSENTS :	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Marcel	Masse	Conseiller	(2)
	Michel	Savard	Conseiller	(3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire de La Motte.

18-05-066 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

18-05-067 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2018**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

#### INTERVENTIONS DU PUBLIC

Madame Chantal Germain réitère sa demande que la Municipalité de La Motte organise une rencontre citoyenne avant le 19 juin en lien avec le projet Authier de Sayona Mining. Elle demande également que la Municipalité s'engage à faire une demande de BAPE auprès de la ministre du ministère du Développement durable de l'environnement et changement climatique. Elle soumet au conseil une proposition écrite d'ordre du jour pour la consultation publique ainsi qu'un modèle de résolution pour la demande de BAPE et pour la consultation publique.

Madame Marie-Hélène Massy-Émond demande depuis quand la Municipalité est au courant du projet minier à La Motte et pourquoi elle a attendu avant d'informer la population.



### INFORMATIONS AVEC DÉCISION

18-05-068 **CPTAQ - DEMANDE D'INSTALLATION D'UN MOULIN À SCIE PAR MADAME RÉNA MICHAUD**

ATTENDU QUE madame Réna Michaud possède une terre boisée à 70 % sur le territoire de la Municipalité de La Motte ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est pour l'installation d'un moulin à scie à usage domestique et la construction d'une structure protectrice ;

ATTENDU QUE sur l'ensemble de la propriété il y a un emplacement boisé, de 3000 m<sup>2</sup>, qui est enclavé par un cours d'eau et par la Route 109 ;

ATTENDU QUE cet emplacement ne nuirait pas à l'agriculture, parce qu'elle est dans un secteur boisé et non en culture ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité de La Motte recommande à la commission d'accorder le droit à madame Réna Michaud d'installer son moulin à scie et de construire une structure pour l'abriter et que cette partie de terrain soit autorisée à un usage autre qu'agricole.

ADOPTÉE

18-05-069 **DEMANDE DE SUBVENTION À MOBILISATION ESPOIR JEUNESSE - ANIMATRICE COMITÉ KASUÄL**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'informer Mobilisation espoir jeunesse que la Municipalité de La Motte appuie le projet « animatrice jeunesse » dans le cadre du « Programme alcool et toxicomanie ».

ADOPTÉE

18-05-070 **DEMANDES DU CLUB QUAD D'AMOS**

ATTENDU QUE le Club Quad d'Amos désire faire une activité en juin 2018 ;

ATTENDU QUE l'activité traversera le territoire de La Motte ;

ATTENDU QUE le tracé de l'activité proposée par le Club Quad d'Amos emprunte le chemin Preissac (chemin municipal) et la route du Nickel (chemin accès aux ressources) ;

ATTENDU QUE cette demande concerne l'année 2018 seulement ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser le Club Quad d'Amos ainsi que ses membres à emprunter le chemin Preissac et la route du Nickel pour l'activité qui aura lieu en juin 2018.

ADOPTÉE



## COMPTE-RENDUS

### **COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du 18 avril dernier.

### **COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'avril 2018.

### **VOIRIE**

#### **18-05-071 APPEL D'OFFRES - RÉSERVE DE CONCASSÉS**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a besoin de concassé pour la réfection de ses chemins ;

ATTENDU QUE le besoin a été estimé à 6 000 tonnes métriques de MG-20 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'inviter des entreprises à soumissionner pour une réserve de concassé.

QUE les travaux devront être exécutés pour le 30 juin 2018 ;

QUE les soumissions devront être soumises avant le 31 mai 2018 à 15 h ;

QUE le Conseil ne s'engage pas à prendre le plus bas ni le plus haut des soumissionnaires.

ADOPTÉE

#### **18-05-072 APPEL D'OFFRES - LOCATION MACHINERIE LOURDE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, d'inviter des entreprises à soumissionner pour machinerie lourde.

ADOPTÉE

#### **18-05-073 ENGAGEMENT D'UN CHEF D'ÉQUIPE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de madame Johanie Rivard à titre de Chef d'équipe rétroactivement au 16 avril, aux conditions en vigueur dans la politique salariale.

ADOPTÉE

#### **18-05-074 ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉ SAISONNIER**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de l'employé saisonnier dès que la



température le permettra et dès que nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité.

ADOPTÉE

18-05-075 **VENTE D'ÉQUIPEMENT NON UTILISÉ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte les documents nécessaires pour procéder à la vente d'équipements non utilisés.

ADOPTÉE

**URBANISME**

18-05-076 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE # 207**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement # 207 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 4 juin 2018, à 18 h 30, au bureau municipal situé au 349, chemin St-Luc à La Motte.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX # 207**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Yanick Lacroix, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux # 207 ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement porte principalement sur des éléments de contenus obligatoires par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

ADOPTÉE

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

**FINANCES ET ADMINISTRATION**



## DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'avril 2018.

### 18-05-077 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois d'avril 2018 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de trente-neuf mille neuf cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-six sous. (39 924,86 \$)

Bell Mobilité	211,63 \$
Bergeron et Fille	-11,48 \$
Boutique du bureau Gyva	92,84 \$
Centre du camion	398,88 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	100,00 \$
Desjardins sécurité financière	492,08 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	5 678,43 \$
Envirobi	1 695,66 \$
Hydro-Québec	899,65 \$
La Capital assureur	1 090,35 \$
La Pariole	500,00 \$
La Table de concertation de La Motte	59,48 \$
Linde Canada Ltée	216,67 \$
Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue	103,48 \$
Lucie Carrier	165,00 \$
Meilleur Jonathan	160,00 \$
Ministre du Revenu	5 109,29 \$
Municipalité de Rivière-Héva	657,32 \$
Office municipal d'habitation	1 253,97 \$
Péto-Canada Cadillac	-44,00 \$
Plomberie Germain Roy	91,22 \$
Postes Canada	62,22 \$
Receveur général du Canada	1 961,85 \$
Rôle de paie	13 053,78 \$
Sanimos	1 309,35 \$
Savard Mariette	948,15 \$
Télébec	244,47 \$
Toupin Viviane	87,50 \$
UAP	245,92 \$
Ville d'Amos	2 904,25 \$
Wolters Kluwer	186,90 \$
Total :	<u>39 924,86 \$</u>

ADOPTÉE

## DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 avril 2018.

### 18-05-078 INSCRIPTION AU CONGRÈS 2018 DE L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Réjean Richard, et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de la directrice générale au Congrès provincial de l'ADMQ qui se déroulera à Québec les 13, 14 et 15 juin 2018, ainsi que les frais reliés au transport, à l'hébergement et aux repas.

ADOPTÉE



18-05-079 **NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE POUR LA PROTECTION DES ÉRABLES**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, de nommer monsieur Réjean Richard à titre de représentant municipal pour la protection du nouveau peuplement d'érable à la limite nord du territoire.

ADOPTÉE

18-05-080 **NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE AUPRÈS DU COMITÉ DU 100<sup>E</sup> DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, de nommer monsieur Yanick Lacroix à titre de représentant municipal pour le comité du 100<sup>e</sup> de La Motte.

ADOPTÉE

18-05-081 **AUTORISATION DE FORMATION EN SECOURISTE EN MILIEU DE TRAVAIL**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse, et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription du chef d'équipe à la formation en secouriste en milieu de travail offert par la CNESST qui se déroulera à Amos les 15 et 16 mai 2018, ainsi que les frais reliés au transport et aux repas.

ADOPTÉE

18-05-082 **NOMINATION D'UN PORTE-PAROLE RESPONSABLE ET D'UN REPRÉSENTANT ADMINISTRATIF DU TOURISME**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, de nommer madame France Rheault à titre de porte-parole responsable et représentante du tourisme pour la Municipalité de La Motte.

ADOPTÉE

18-05-083 **DEMANDE DE RAMASSAGE DES RÉSIDUS DE COUPE DE BOIS SOUS LA LIGNE DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE des travaux de contrôle de la végétation ont été effectués à l'automne dernier sur le territoire de La Motte ;

ATTENDU QUE ces travaux ont été effectués dans l'emprise de la ligne de transport électrique appartenant à Hydro-Québec ;

ATTENDU QUE tous les résidus de coupe ont été abandonnés sur place ;

ATTENDU QUE la ligne de transport électrique traverse des propriétés privée et publique ;

ATTENDUE QUE la circulation et la sécurité des motoneigistes ont été affectées pendant la période hivernale ;

ATTENDU QUE les résidus de coupe empêchent les propriétaires privés de circuler librement sur leur propriété ;



ATTENDU QUE l'aspect visuel est grandement affecté aux abords de la route provinciale 109 et des chemins municipaux ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu de demander à Hydro-Québec de faire le ramassage des résidus de coupe abandonné, l'automne dernier, sous la ligne de transport électrique sur le territoire de La Motte.

ADOPTÉE

### CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

#### 18-05-084 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 34.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

*« Je, Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

*Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)*

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

18-05-077

18-05-078

18-05-081

Signé ce seizième jour de mai  
de l'an deux mille dix-huit